

## REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 MAI 2024

---

### QUESTIONS RECUES DU FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (« FIR »)

---

#### Environnement

---

##### Question 1

a) *Pourriez-vous rappeler vos objectifs de décarbonation à horizon court, moyen et long termes sur vos trois scopes (en valeur absolue et en intensité) ? Pour chacun de vos objectifs, explicitez les principales actions prévues permettant d'atteindre ces objectifs (merci de préciser le pourcentage de contribution à l'objectif de chaque action).*

*Quelle est la part dédiée aux émissions négatives (absorption et stockage...), aux émissions évitées ou encore aux crédits carbone dans votre stratégie (à distinguer de vos objectifs de décarbonation) ?*

Vous trouverez des éléments de réponse détaillés en annexe 1 ci-jointe.

Notre objectif est la réduction de tous nos impacts. Nous ne raisonnons pas, pour le moment, en termes d'émissions évitées. Nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont publics, validés par SBTi et alignés avec l'Accord de Paris, sur la base d'un scénario de 1,5.

Nous visons les résultats suivants :

- 50 % de réduction en 2030 – soit une réduction linéaire annuelle de 5 %
- 90 % de réduction en 2040 – soit à compter de 2030, une réduction linéaire annuelle de 5 %

Avec une bascule volontaire vers 100% d'énergies renouvelables d'ici à 2030 ; tant que ces 100 % ne sont pas réalisés du fait de la situation des différents marchés sur lesquels nous nous approvisionnons, nous achetons chaque année des RECs & GOs afin d'atteindre 92 %, couvrant ainsi l'essentiel des énergies consommées non renouvelables.

Les achats de crédits carbone volontaires ont été initiés dès 2019 afin de participer à l'effort d'investissement général. Les périmètres couverts actuellement sont les émissions des scopes 1+2, ainsi que – pour le scope 3 – les transports aériens.

Les actions en œuvre dans notre politique Climat sont les suivantes (voir les % en pied de page) :

**1. Réduction des transports, principalement aériens<sup>1</sup>** et de leurs impacts grâce à l'usage accru des outils de téléconférence. Différents scénarios d'évolution des voyages d'affaires en avion ont été étudiés, afin d'ajuster les actions pour les années à venir tant en termes de politique que de validation des déplacements.

---

<sup>1</sup> 23,1 % des émissions du Groupe en 2023



Le retour au bureau 3 jours par semaine permet de réduire les impacts liés au trajet domicile-travail. Les entités du Groupe encouragent via des aides financières le recours aux transports en commun ou les solutions à faible impact comme les vélos électriques quand cela est praticable.

**2. Réduction de la consommation d'énergie et basculement vers 100 % d'énergies renouvelables<sup>2</sup>** en source directe. Fin 2023, nous atteignons 60% et sommes en avance d'une année sur notre plan de progression. Un nouveau travail spécifique est en cours depuis 2023 sur les consommations énergétiques des Data Centers en propre et externes.

**3. Réduction des consommations des ressources naturelles<sup>3</sup>** et des matières premières (principalement papier, eau, plastiques). Le plan mondial engagé début 2020 pour éliminer de toutes les agences les plastiques à usage unique (Zero Single Use Plastic) afin de se conformer rapidement aux objectifs du plan voté par le Parlement Européen progresse bien, avec l'utilisation de matériaux alternatifs comme le bois ou le bambou.

**4. Réduction du volume des déchets<sup>4</sup>** : la systématisation des filières de recyclage notamment pour les produits électroniques et informatiques (DEEE ou WEEE), et la gestion organisée des déchets non dangereux restent la priorité partout où c'est possible (le Groupe n'opère pas de déchets dangereux).

**5. Réduction des impacts des campagnes et des projets réalisés pour les clients** : le Groupe a créé une plateforme interne d'évaluation des impacts A.L.I.C.E (*Advertising Limiting Impacts & Carbon Emissions*), qui permet de mesurer les émissions carbone liées aux projets pour les clients dans ses différentes phases d'exécution, et de trouver des alternatives moins impactantes.

**6. Innovation produits et services au niveau des agences, voire des pays**, avec des solutions nouvelles proposées aux clients pour accompagner leur transition énergétique et écologique. En 2022, Razorfish France a lancé le Razoscan qui permet de faire une analyse de la consommation énergétique d'un site internet. Publicis Sapient France a lancé en open-source en 2023 eFootprint, fonctionnant aussi sur les sites de e-commerce (retail).

**7. Réduction des impacts liés aux biens et services achetés<sup>5</sup>** : cela se traduit par un engagement accru des fournisseurs autour de la trajectoire de l'Accord de Paris et du scénario 1.5°. Il est demandé aux fournisseurs Groupe ou stratégiques d'être évalués par un tiers indépendant en RSE (Ecovadis ou autre) et de s'aligner sur une trajectoire de réduction validée par ce tiers. Pour les autres fournisseurs, une plateforme d'autoévaluation de leur démarche RSE et environnementale a été créée : P.A.S.S (*Publicis Groupe Providers' Platform for a self-Assessment for a Sustainable Supply chain*). Elle permet de partager leurs données et objectifs environnementaux de réduction de leurs impacts réels.

**8. Engagement des salariés.** Ces efforts doivent venir de la part de tous nos salariés afin de faire évoluer nos pratiques et réduire l'ensemble des impacts environnementaux.

L'objectif Net Zero d'ici 2040 guide l'ensemble de nos actions, avec une neutralité carbone pour l'ensemble du Groupe dès que possible avant 2030.

---

<sup>2</sup> 15,2 % des émissions du Groupe en 2023

<sup>3</sup> 2,4 % des émissions du Groupe en 2023

<sup>4</sup> <1 % des émissions du Groupe en 2023

<sup>5</sup> 25,1 % des émissions du Groupe en 2023



- b) *Pourriez-vous associer un montant d'investissement nécessaire à chacune des principales actions déployées sur l'ensemble des trois scopes ? Merci de préciser l'horizon de temps couvert par ces investissements. Le plus souvent, l'information attendue ici est différente du montant de CAPEX/OPEX alignés avec la taxonomie européenne qui concerne seulement les investissements dans vos activités durables et non ceux pour l'ensemble de votre plan de décarbonation.*

Compte tenu des activités de services intellectuels de Publicis Groupe cette approche est peu applicable. Le Groupe a investi depuis 2017 dans des outils internes comme A.L.I.C.E, le calculateur carbone Groupe, ou encore dans des solutions destinées à nos clients comme le Razoscan.

Au 31 décembre 2023, nos investissements depuis 2019 dépassent 2 M€ pour l'achat annuel de REC's et de crédits carbone volontaires pour ces dernières années.

En février 2024, nous avons annoncé l'investissement de 20 M€ dans le Fonds pour la Nature de Mirova/Natexis, afin de se projeter sur les 15 prochaines années. Les projets soutenus par ce Fonds sont basés sur la nature et la séquestration.

- c) *Sur quel(s) scénario(s) de référence votre stratégie de décarbonation est-elle basée (sur les trois scopes) ? Est-elle alignée sur un scénario 1,5 °C ? Est-elle validée par un tiers indépendant (SBTi, ACTADEME...) ? Merci d'indiquer le nom du ou des scénario(s) et la ou les organisation(s) de référence (par exemple, AIE, GIEC, etc.).*

Nos objectifs sont alignés avec l'Accord de Paris et le scénario 1.5°. Nous avons basé nos travaux d'évaluation des risques sur les scénarii du GIEC. Nous avons retenu deux scénarii sur les 12 examinés :

- un scénario de transition bas carbone compatible avec un réchauffement limité à 1,5°C à horizon 2100 (RCP 2.6) ;
- un scénario tendanciel conduisant à un réchauffement climatique de plus de 4°C à horizon 2100 (RCP 8.5).

Les risques physiques et de transition ont été examinés avec des mesures d'atténuation identifiées et des actions à engager. Ces éléments sont décrits dans notre Document d'Enregistrement Universel. Ces travaux ont conduit, entre autres, à la mise en place d'un prix interne du carbone, et à l'investissement dans le Fonds Climat pour la Nature de Mirova/Natexis.

Nos objectifs sont validés par SBTi depuis 2021, et ont été à nouveau validés en 2022 avec leur nouvelle méthodologie de Net Zero. Nos engagements sont publics sur le site SBTi et sur le site de notre Groupe.

## **Question 2**

- a) *Avez-vous réalisé un travail d'évaluation, de suivi et de réduction de vos dépendances et de vos risques, d'une part, de votre empreinte, d'autre part, mais aussi de vos opportunités (investissement dans des projets à impact net positif sur la nature, services en faveur de la biodiversité, etc.) en lien avec la biodiversité et la nature ?*

*Cette évaluation est-elle à jour et couvre-t-elle bien l'ensemble de votre chaîne de valeur (opérations directes, amont et aval) ? Dans le cas où celle-ci ne couvrirait qu'une partie de votre chaîne de valeur, envisagez-vous d'étendre le périmètre de cette évaluation ? Si non, pourquoi ?*

En 2023, nous avons conduit une première analyse de notre empreinte sur la biodiversité, sur la base des codes NACE des activités du Groupe. Il ressort de ce classement que les deux tiers des activités de Publicis Groupe sont dans la catégorie *Other Business Activities* (soit la publicité, les médias, le conseil...) et qu'un tiers fait partie des activités dites *Computer and related activities*. Cette analyse a permis de disposer d'une première évaluation des impacts de nos opérations ne faisant pas apparaître de dépendance à l'égard de la biodiversité. Les impacts seront publiés dans le Document



d'Enregistrement Universel 2023 et ressortent à hauteur de 232 MSAppb\*<sup>6</sup>. Les calculs ont été faits sur les données 2022, ce qui donne un impact de 18 MSAppb\* par milliard d'euros de chiffre d'affaires, soit un impact plutôt faible.

Nous allons poursuivre les travaux au cours des années à venir sur les autres aspects de la chaîne de valeur, en priorité nos fournisseurs pour les activités digitales.

- b) *Publiez-vous les résultats de ce travail ? Dans le cas contraire, envisagez-vous de le publier ? Veuillez justifier votre réponse. Envisagez-vous de vous appuyer sur des cadres volontaires tels que la TNFD, le SBTN, le GRI101... pour rendre compte des risques et opportunités liés à la nature ?*

Ces travaux sont publiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2023.

Nous suivons l'évolution des cadres volontaires mentionnés dans votre question et les travaux d'analyse de notre empreinte sur la biodiversité vont se poursuivre en 2024.

- c) *Publiez-vous ou envisagez-vous de publier des indicateurs quantitatifs pour rendre compte des risques et des opportunités que la biodiversité fait courir ou offre à votre société (valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses considérés comme vulnérables aux risques liés à la nature, CAPEX, financements ou investissements consacrés aux opportunités liées à la nature...) ? Si oui, lesquels et vous fixez-vous des objectifs ? Justifiez le choix de ces indicateurs. Si non, pourquoi ?*

Pour le moment, au regard de la faible empreinte mesurée autour de nos opérations directes, nous n'avons pas « identifié de revenus ou dépenses considérés comme vulnérables aux risques liés à la nature ».

### **Question 3**

- a) *Quelle est la place de l'économie circulaire dans la stratégie de l'entreprise ?*

*Critères à évaluer :*

- *Objectifs (quantitatifs, ambitieux, périmètre)*
- *Ambition et qualité de la stratégie*
- *Liens faits avec les autres sujets développement durable (notamment décarbonation et biodiversité)*

Les activités de services intellectuels de Publicis Groupe ne font pas appel à des matières premières qui pourraient être issues de l'économie circulaire.

En revanche, c'est un aspect suivi depuis plusieurs années sur le matériel informatique et de bureautique, afin de privilégier auprès des fabricants les machines et ordinateurs avec des matériaux (plastique et métal) issus de l'économie circulaire. Cela fait 12 ans que le Groupe a inscrit dans ses *CSR For Business Guidelines* (document public) une exigence sur ce sujet à l'égard de ses fournisseurs, afin de privilégier et sélectionner les produits et process issus de l'économie circulaire.

Ce sujet est examiné dans les appels d'offres et dans l'analyse des offres des fournisseurs, dans le cadre de l'analyse RSE des propositions qui compte pour 20 % de la note, avec d'autres sujets dont les droits humains et les engagements climatiques.

---

<sup>6</sup> MSA : Mean Species Abundance  
ppb: parts per billion ; ppb\* : agrégé



- b) *Comment encouragez-vous le développement des modèles d'affaires circulaires (via des stratégies d'investissement ou de financement, des services clients, un engagement avec les fournisseurs, etc.)*  
*Critère à évaluer : Précision dans la réponse (par exemple, fonds thématiques sur l'économie circulaire, lancement de produits financiers/assurantiels, offre d'accompagnement, outils d'évaluation utilisés, formations, etc.)*

Pour nos activités, la priorité est de s'adapter à ce contexte, de faire évoluer nos pratiques professionnelles et de le faire avec nos clients. Depuis plusieurs années, nous avons déployé un programme propriétaire NIBI (No Impact for Big Impact) qui permet de former nos équipes et nos clients à l'éco/socio-conception. Cette formation comprend 8 modules – dont 1 par grand métier. L'objectif est de faire évoluer les pratiques, de développer de nouveaux standards et de transformer nos métiers, comme le fait notre filiale de Production, pour la réalisation de contenus, de films et vidéos.

La France est le pays pilote le plus avancé avec près de 3 000 salariés formés en 3 ans. Près de 1 000 personnes dans les équipes clients ont été formées sur la même période. Ce programme, accessible en ligne sur la plateforme interne Marcel Classes, permet à chaque métier et pays de se l'approprier et de l'adapter à son contexte local, le programme devant s'achever par un atelier en présence physique, qui permet de définir un plan d'action très opérationnel

- c) *Quelle est la part des investissements/financements ou de votre offre liée à l'économie circulaire ?*  
*Critère à évaluer : Part des investissements ou chiffre d'affaires en % (ou tout autre indicateur pertinent sur l'économie circulaire)*

Ce critère n'est pas applicable aux activités de services intellectuels de Publicis Groupe.

## Social

---

### Question 4

- a) *En France, la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 et l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la transition écologique et le dialogue social du 11 avril 2023 ont étendu les prérogatives environnementales du CSE et renforcé le rôle des représentants de proximité. Au cours des douze derniers mois, quelles initiatives sont susceptibles d'illustrer significativement une évolution dans le fonctionnement de ces instances au sein de votre groupe suite à ces dispositions ?*

#### Au niveau local :

Les bases de données économiques, sociales et environnementales des sociétés du Groupe Publicis en France, à destination unique des représentants du personnel, comportent désormais une partie relative à l'environnement. Plusieurs données y sont intégrées sur la politique générale en matière environnementale, l'économie circulaire et le changement climatique (ex : bilan des émissions de gaz à effet de serre).

Dans le cadre des consultations récurrentes du CSE (tous les ans), les représentants du personnel sont informés sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise. S'agissant des consultations ponctuelles du CSE sur des projets, nous ajoutons systématiquement une partie sur les conséquences environnementales du projet soumis.

#### Au niveau du Groupe Publicis en France :

Dans le cadre du Comité de Groupe, nos présentations en séance, à l'attention des participants représentants du personnel, incluent une partie RSE et engagements du Groupe en faveur des enjeux environnementaux.



Par ailleurs, le Groupe Publicis en France a souhaité, en collaboration avec les partenaires sociaux, renouveler jusqu'au 31 décembre 2026 l'Accord de Groupe relatif au Forfait Mobilités Durables. Ce forfait, qui permet le financement de modes de transports alternatifs et durables, a été relevé à 40 € par mois (contre 37,60 € auparavant).

- b) *Dans le cadre de ces nouvelles prérogatives, la formation et l'expertise des partenaires sociaux sont fondamentales. Avez-vous développé récemment ou avez-vous prévu dans un proche avenir des programmes spécifiquement dédiés aux partenaires sociaux pour renforcer leur expertise en matière environnementale qui aillent au-delà des obligations légales ?*

Les partenaires sociaux disposent d'un budget de formation spécifique, directement piloté par eux, conformément aux dispositions légales.

Les partenaires sociaux ont accès aux mêmes moyens de formation que les autres collaborateurs du Groupe sur les questions environnementales via notre plateforme Marcel Classes. A titre d'exemple, ils peuvent suivre, via cette plateforme, la formation « (Trans)Formation à la communication responsable », intégrée également à nos process d'onboarding.

Les représentants des salariés au Conseil de surveillance ont eu accès à une formation spécifique sur les enjeux climatiques pour le Groupe.

- c) *Les accords-cadres internationaux sont des dispositifs qui renforcent la qualité des relations sociales au sein d'un groupe. Votre groupe dispose-t-il d'un accord-cadre qui dépasse le périmètre de l'Union européenne ? Si oui, comment y avez-vous intégré la question de la transition écologique et, plus largement, les questions environnementales ? Si non, un tel projet est-il envisagé ? Dans tous les cas, sur vos cinq principaux marchés géographiques en dehors de la France, pouvez-vous lister des initiatives majeures faisant ressortir un renforcement récent de l'implication des partenaires sociaux dans la politique environnementale de l'entreprise ?*

Notre Groupe ne dispose pas d'accord-cadre dépassant le périmètre de l'Union Européenne.

L'organisation de l'entreprise est très décentralisée, avec plus de 800 filiales dans le monde et des marques fortes ayant une culture propre que nous préservons volontairement car cela correspond aux attentes de nos clients. Les agences ont beaucoup d'autonomie opérationnelle, facilitée par la taille moyenne des entités (entre 100 et 150 personnes à l'exception de quelques grandes ou très petites entités). Les échanges sont permanents entre les managers et les salariés. Aussi, qu'il s'agisse de partager des informations sur la marche des affaires, les nouveaux clients, l'arrivée de nouvelles équipes, des évolutions d'organisation, des initiatives en matière de formation ou sur le bien-être au travail etc., les réunions avec questions-réponses sont régulières. Cette approche est reproduite à l'échelle du Groupe avec les tables-rondes trimestrielles par région, présidées par le Président du Directoire et les dirigeants locaux.

En matière sociale – indissociable des enjeux environnementaux, les grands projets Groupe sont construits avec tous les salariés et pas seulement avec leurs représentants. Ces projets structurants et innovants débutent par une large collecte d'informations et de données locales, des discussions nourries, ouvertes à toutes et tous. Prenons deux exemples :

- *Work Your World* (permettant aux salariés de travailler durant 6 semaines depuis le pays de leur choix) a été construit sur la base du travail interne conséquent conduit en 2020, mobilisant tous les salariés dans tous les pays, sur le travail du futur. C'est à partir de leurs contributions très riches et des ateliers conduits dans plusieurs pays que les contours de ce dispositif ont été dessinés avec les équipes RH/Talents.
- *Working With Cancer*, est une initiative du Président du Directoire, pour lutter contre la stigmatisation du cancer au travail. Elle s'est construite en quelques mois sur la base de tous les messages internes (et externes) reçus après l'annonce de la maladie de notre Président. Puis, des



ateliers conduits par les équipes RH/Talents, ont réuni de nombreux salariés concernés dans plusieurs pays afin d'affiner les engagements du Groupe. Sur cette base forte, qui a permis de prendre en compte toutes les maladies graves et pas seulement le cancer, le plaidoyer Working With Cancer a été bâti afin de permettre à d'autres entreprises de rejoindre ce mouvement.

Par ailleurs, les groupes affinitaires Business Resources Groups (BRGs) se sont développés au cours des 10 dernières années, et travaillent étroitement avec les équipes Diversité (DEI) et RH/Talents sur différents aspects, qu'il s'agisse de l'évolution des politiques ou du lancement de nouvelles initiatives à caractère social et culturel. C'est ainsi que les BRGs VivaWomen! (Femmes), Egalité (LGBTQ+) et EnABLE (Handicap) traitent de questions d'ordre social local avec un partage international ; le BRG Ecologique et la Climate Crew traitent de la transition écologique et des nouvelles pratiques ou standards professionnels avec l'appui des Responsables RSE locaux. C'est une dynamique contributive interne qui est à l'œuvre et suscite ainsi l'adhésion des salariés

## Question 5

- a) Pour chacun des cinq derniers exercices, pouvez-vous indiquer, d'une part, le nombre d'actions rachetées (précisez aussi le nombre d'actions en contrats de liquidité) et, d'autre part, le nombre d'actions créées, ainsi que le nombre de titres auto-détenus au début et à la fin de chaque année ? Pour chacun de ces exercices, pouvez-vous ventiler : le nombre d'actions annulées ; le nombre d'actions allouées au titre d'actions de performance (ainsi que le nombre de bénéficiaires et leur proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; le nombre d'actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié (ainsi que le nombre de salariés éligibles, le nombre de bénéficiaires effectifs et leurs proportions par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; autres utilisations (en précisant le détail) ?

Vous trouverez ci-dessous les éléments demandés pour les cinq derniers exercices :

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre d'actions rachetées	5 806 521	4 165 911	7 205 354	4 064 184	915 880
Nombre d'actions rachetées en contrats de liquidité	2 806 521	4 165 911	4 705 354	4 064 184	915 880
Nombre d'actions créées	0	849 451	5 693 371	7 331 977	5 187 260
Nombre d'actions auto-détenus au début de chaque année	2 319 795	3 861 900	2 191 259	3 480 234	4 009 493
Nombre d'actions auto-détenus à la fin de chaque année	3 737 367	2 319 795	3 861 900	2 191 259	3 480 234
Nombre d'actions annulées	0	0	0	0	0
Actions allouées au titre d'actions de performance					
Nombre d'actions allouées au titre d'actions de performance (actions livrées - hors plans de stock options)	987 963	1 335 457	1 010 466	1 348 507	1 045 787
Nombre de bénéficiaires et proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe	Moins de 2% de l'ensemble des salariés du groupe	Moins de 2% de l'ensemble des salariés du groupe	Moins de 2% de l'ensemble des salariés du groupe	Moins de 2% de l'ensemble des salariés du groupe	Moins de 2% de l'ensemble des salariés du groupe
Actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié					
Nombre d'actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié	0	0	0	0	0
Nombre de salariés éligibles / proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe					
Nombre de salariés bénéficiaires / proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe					
Autres utilisations					
Nombre d'actions vendues en contrat de liquidité	2 843 116	4 161 487	4 720 312	4 278 976	918 630

Voir également l'annexe 2 ci-jointe.



- b) Dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, et lorsque cela s'avère pertinent, comment « neutralisez-vous » les effets des titres auto-détenus ou annulés pour le calcul de l'atteinte des objectifs ?

Les titres auto-détenus ou annulés n'ont pas d'effet sur le calcul de l'atteinte des objectifs.

- c) Quels montants d'investissements (R&D et capex) avez-vous réalisés au cours des 5 derniers exercices (année par année) ? Quels montants de capital avez-vous rachetés et annulés sur la même période ?

Vous trouverez ci-dessous les montants d'investissements réalisés au cours des cinq années derniers exercices ainsi que le capital racheté et annulé sur la même période :

	2023	2022	2021	2020	2019
Montant d'investissement R&D <sup>(1)</sup>					
Montant d'investissement Capex	180 m€	198 m€	139 m€	167 m€	232 m€
Montant de capital racheté	424 587 416	226 524 199	390 959 188	128 134 909	41 533 120
Montant de capital annulé	0	0	0	0	0

<sup>(1)</sup> Montant non suivi par le Groupe

Voir également l'annexe 3 ci-jointe.

*Dans le cadre de l'approche globale du partage de la valeur, dimensionnez-vous le montant alloué aux rachats d'actions au regard du montant des investissements – en particulier ceux dédiés à la transition écologique – effectués par l'entreprise (élément indispensable à la création de valeur et à la pérennité de l'entreprise) ? Si oui, avez-vous des règles en la matière ? Si non explicitez la raison vous conduisant à ne pas considérer les investissements dans le cadre de la fixation des montants de rachats d'actions ?*

Non.

## **Question 6**

Le salaire décent peut-être défini comme : « La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus », définition de la coalition Global Living Wage. Le salaire décent est par ailleurs bien distinct du salaire minimum légal local.

- a) Avez-vous adopté une définition du salaire décent telle que celle mentionnée ci-dessus ou équivalent ? Si oui, laquelle ? Avez-vous développé une politique/un engagement sur la question du salaire décent (Engagements publics, accréditation en tant que Living wage Employer...) ?

Publicis a adopté une définition du salaire décent présentée au Comité de rémunération du Conseil de surveillance.

Le salaire décent fondé sur le salaire de base et complété par des avantages récurrents tels que les régimes de santé et de prévoyance et les régimes de retraite complémentaires, permet aux employés d'acheter les biens et services nécessaires pour eux et leur famille afin de maintenir un niveau de vie sain et confortable. Il doit couvrir leurs besoins en matière d'alimentation, de santé, d'habillement, de logement, d'éducation et de transport.





Publicis Groupe considère que la rémunération des salariés doit respecter des principes importants, notamment la préservation de la compétitivité sur les marchés locaux et de l'attractivité locale. Il est important de pouvoir attirer et retenir les talents à tous les niveaux de l'entreprise dans une industrie où la guerre des talents est particulièrement aigue. Compte tenu de la nature de notre activité, pour presque tous les emplois de l'entreprise et des pays, la rémunération est supérieure au salaire minimum et est révisée régulièrement pour garantir un salaire décent qui répond aux besoins des employés et de leur famille.

- b) *Sur la base de votre définition du salaire décent, avez-vous commencé à calculer ce dernier et sur quelles méthodologies vous reposez-vous ? Si oui, dans quelle(s) région(s) et pour quel périmètre (salariés mais aussi les travailleurs indépendants, petits agriculteurs, etc... - ou/et salariés de vos fournisseurs) ? Quelle information publiez-vous à ce sujet ? Avez-vous identifié des écarts entre le salaire minimum et le salaire décent ?*

Notre méthodologie se fonde sur les données de Fairwage Network et de Wage Indicator ; des premières analyses ont débuté et seront finalisées au cours du premier semestre 2024 pour affiner notre approche. Les premières évaluations seront faites en 2024 sur un échantillon de pays représentatifs de nos différents métiers et de nos implantations internationales et porteront sur plus de 50% de nos effectifs.

- c) *Pouvez-vous décrire les actions prises pour la mise en place d'un salaire décent ? (Ex : développer un management interne au sujet du salaire décent complété par des formations, engager avec les partenaires sociaux et/ou vos fournisseurs, amélioration des pratiques des achats, promouvoir la liberté d'association et la négociation collective...).*

Compte tenu de la nature de notre activité, pour presque tous les emplois de l'entreprise, la rémunération de nos collaborateurs est supérieure au salaire minimum. Les rémunérations sont révisées régulièrement pour garantir un salaire décent qui répond aux besoins des employés et de leur famille.

Les rémunérations de nos collaborateurs sont revues régulièrement, tous les ans, voire plusieurs fois par an, afin de les maintenir toujours au niveau du marché (elles sont très supérieures aux salaires minimum et même moyens des pays dans lesquels nous sommes) et de tenir compte de l'inflation.

Ces révisions se fondent sur des données de marché, des indicateurs externes et l'équité interne. Les rémunérations sont complétées par une offre de complémentaire santé et prévoyance ainsi que par des primes et des actions de performance pour certains. Les rémunérations sont discutées avec les instances représentatives du personnel le cas échéant pour tenir compte du contexte social et économique du pays. Par ailleurs notre code de déontologie dispose que les salaires de l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont toujours au-dessus du salaire minimum.

Nos premières analyses nous ont permis de confirmer que selon les données de Wage Indicator, le salaire minimum en France et au UK était au-dessus du salaire décent tel que défini par cet organisme.

- d) *Comment mesurez-vous la mise en place des salaires décents pour vos salariés et fournisseurs ? Merci de donner le détail de la contribution d'audits externes éventuels dans le suivi.*

A ce jour les analyses sont effectuées en interne, une éventuelle certification sera étudiée dans un second temps.



e) Avez-vous identifié les obstacles susceptibles qui pourraient s'opposer au versement d'un salaire décent à vos salariés et aux salariés de vos fournisseurs (par exemple, dans un pays où les droits et les réglementations en matière de label sont moins stricts) ? Si oui, que faites-vous pour les atténuer ?

*Question bonus : Communiquez-vous les résultats de vos potentielles études et avez-vous mis en place un outil de lanceur d'alerte pour vos employés et fournisseurs ?*

Notre plateforme d'alerte mise à la disposition de l'ensemble de nos collaborateurs et des tiers depuis un certain temps permet d'alerter le Groupe y compris sur des questions de rémunérations.

## **Question 7**

a) *Périmètre France : Combien y-a-t-il de fonds proposés à vos salariés hors actionnariat salariés dans vos plans d'épargne salariale ? Combien et quels fonds proposés à vos salariés sont labellisés responsables (merci de mentionner leur nom ainsi que le nom des labels associés) ? Quel est le montant des encours labellisés par fonds ?*

*Pouvez-vous également mentionner le montant des encours globaux et le montant des encours hors actionnariat non labellisés ?*

Il existe trois dispositifs mis en place en matière d'épargne salariale et retraite :

- Un PEG (Plan d'Epargne Groupe) : ce dispositif comprend 5 fonds proposés aux salariés hors actionnariat salariés, tous sont labellisés responsables, soit 100% de la gamme de fonds
- Un PERECO (Plan d'Epargne Retraite d'Epargne collectif) : ce dispositif comprend 6 fonds proposés aux salariés hors actionnariat salariés, tous sont labellisés responsables, soit 100% de la gamme de fonds.
- Un PERO (Plan d'Epargne Retraite Obligatoire) : ce dispositif comprend 6 fonds proposés aux salariés hors actionnariat salariés, tous sont labellisés responsables, soit 100% de la gamme de fonds.

Vous trouverez ci-après le détail des fonds labellisés utilisés dans ces différents plans ainsi que le montant des encours labellisés par fonds

Nom du fonds labellisé	Nom du (ou des) label(s) associé(s)	Montant des encours labellisés	Dont Montant de l'abondement dédié	% abondement
AXA Génération Actions Internationales 2	ISR	13 798 002,67 €	6 002 615,82 €	43,50%
AXA World Funds - Robotech F Capitalisation EUR (Hedged)	ISR	2 842,62 €	- €	0,00%
AXA World Funds - Europe Ex-UK Microcap F Capitalisation EUR pf	ISR	326 575,86 €	53 507,30 €	16,38%
Carmignac Emergents A EUR Acc	ISR	6 040,87 €	- €	0,00%
AXA ES Long Terme 2M	ISR	19 906 220,36 €	6 390 269,57 €	32,10%
BlackRock Global Funds - ESG Multi-Asset Fund A2 EUR	ISR	- €	- €	0,00%
Echiquier Arty SRI A	ISR	6 325,47 €	- €	0,00%
AXA Génération Tempéré Solidaire 2	ISR et CIES	10 644 930,62 €	3 035 380,66 €	28,51%
AXA Génération Euro Obligations 2	ISR et CIES	8 132 705,59 €	4 172 724,75 €	51,31%
Capital Monétaire 2	ISR et CIES	22 008 286,02 €	5 563 096,00 €	25,28%

Le montant des encours globaux (y compris l'actionnariat salariés) est de 108 577 363,09 € et le montant des encours hors actionnariat non labellisés est de 254 019,63 €.

Vous trouverez le détail des informations demandées dans l'annexe 4 ci-jointe.

*En moyenne, les montants de l'abondement proposés à vos salariés sur vos fonds labellisés sont-ils plus importants que ceux proposés pour vos autres fonds non labellisés hors actionnariat ?*

Il n'existe pas de règles d'abondement en fonction des supports de placement choisis par les salariés. Les règles d'abondement sont identiques que le fonds soit labellisé ou non.



b) *Si certains fonds ne sont pas labellisés mais intègrent des critères ESG, expliquez en quoi ces critères attestent d'une démarche ESG robuste et sélective (merci d'indiquer le taux de sélectivité et/ou la thématique de ces fonds) ?*

Les fonds suivants ne sont pas labellisés mais intègrent des critères ESG :

- **AXA WF US Responsible Growth F** : ce fonds inclut des données extra financières dans la sélection de ses titres. Le Score ESG du portefeuille est supérieur à celui de son indice/univers de référence (6,8 vs 6,6). Le fonds propose une émission de tonnes de CO2 par million d'euros investis de 7 contre 32 pour son indice.
- **AXA World Funds – Euro Credit Total Return F** : ce fonds inclut des données extra financières dans la sélection de ses titres. Le Score ESG du portefeuille est supérieur à celui de son indice/univers de référence (7,5 vs 6,9).
- **Fonds Euro Retraite Collective** : ce fonds en euros favorise des caractéristiques environnementales avec 80 % des investissements du fonds qui adoptent des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Il respecte également les seuils indiqués permettant de contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au réchauffement climatique sans nuire aux autres objectifs environnementaux au sens de la réglementation SFDR (2) et est ainsi classé Article 8 au sein de cette nomenclature (avec une proportion minimum de 10 % d'investissements dits durables).

Par ailleurs, les fonds non labellisés ne sont pas nécessairement dépourvus de filtres de sélection de titres utilisant des critères extra-financiers basés sur la Taxonomie européenne ou sur d'autres thématiques ESG.

Chaque valeur investie est notée de 0 à 10 ; un premier filtre exclut les valeurs inférieures à 1.4/10. La grille de sélection du gérant est ensuite constituée des valeurs restantes lui permettant de réaliser une sélection en fonction de critères financiers plus classiques.

La stratégie de gestion des fonds comporte également un objectif de surperformance de la moyenne de notation ESG par rapport à son indice de référence.

Ce point est clairement indiqué dans la politique du fonds Axa WF US Responsible Growth F et du fonds Axa World Funds puisque ces deux fonds sont définis comme des « Produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ».

Afin de traduire les notations moyennes ESG de chacun des fonds proposés, nous pouvons les analyser de manière absolue en se référant à l'échelle ci-dessous. Plus le fonds possède une notation moyenne de ses investissements élevée de manière absolue, plus le nombre « d'arbres » de son profil sera élevé :

AXA WF US Responsible Growth F :

- Notation ESG : 6.8/10 – 4 “arbres”
- Notation de l'indice “100% S&P 500 Total Return Net” : 6.6/10

Profil du portefeuille

Notation ESG

AXA World Funds – Euro Credit Total Return F Capitalisation EUR

- Notation ESG : 7.5/10
- Notation de l'univers de référence “marché obligataire libellé en euros » : 6.9/10

Profil du portefeuille

Notation ESG



Pour une meilleure compréhension de cette notation, il convient de se référer à la grille suivante :

QUALITE DE LA DONNEE ESG	SCORES ESG	CATEGORIE ESG	CORRESPONDANCES QUALITATIVES RI
FAIBLE	0 - 1.4	RI5	L'entreprise n'a pas fait preuve d'une gestion adéquate des risques ESG et/ou l'entreprise a été confrontée à de nombreuses controverses importantes
EN-DESSOUS DE LA MOYENNE	1.4 - 4	RI4	L'entreprise n'atténue pas ses principaux risques ESG, ce qui pourrait représenter un risque important pour son activité dans un avenir prévisible
MOYENNE	4 - 6	RI3	L'entreprise a pris des mesures pour atténuer les risques ESG, mais le développement durable n'est pas clairement intégré dans les activités de l'entreprise
AU-DESSUS DE LA MOYENNE	6 - 8	RI2	L'entreprise dispose d'une solide gestion des risques ESG et le développement durable est intégré dans la stratégie générale, mais des progrès supplémentaires sont nécessaires
ELEVEE	8 - 10	RI1	Entreprise leader pour laquelle le développement durable est au cœur de sa stratégie et/ou de son modèle d'affaire

Concernant le fonds Euros Retraite Collective, support garanti du PER Obligatoire, les investissements au sein de ce fonds et la stratégie de gestion long terme respectent bien des critères de sélection ESG et une politique dite « durable » des entreprises investissables.

Vous trouverez dans le fichier ci-joint (Détails Politique ESG Fonds Groupe PUBLICIS) les critères de sélection des actifs proposés au sein des fonds labellisés ou non.

*Avez-vous prévu avec les partenaires sociaux de disposer de davantage de fonds labellisés dans les trois années à venir ? Comment associez-vous vos partenaires sociaux au choix de fonds responsables (exemples : formations, expert qui s'occupe de l'accompagnement pédagogique des salariés, temps accordé aux partenaires sociaux pour remettre en cause les choix de fonds responsables) ?*

Hors PERO, l'offre de fonds labellisés couvre 11 fonds sur 12 de la gamme de fonds disponibles et concentre une très grande majorité des encours. L'extension de la gamme labellisée pour les fonds qui ne le sont pas (au sein du PERO) est en discussion avec notre courtier.

Les partenaires sociaux sont particulièrement sensibles à l'existence de fonds responsables. Cela nous a conduit à passer d'un placement par défaut sur fonds monétaires à un placement sur des fonds responsables et solidaires. Plus que dans le choix des fonds, nos partenaires sociaux sont impliqués dans l'exposé des mécanismes des dispositifs proposés aux salariés et, au travers des présentations qui leur sont faites, sont sensibilisés à la composition de ces plans, en particulier concernant les exigences posées en matière de sélection de fonds responsables. Ils ont la possibilité d'intervenir à cette occasion et de nourrir la réflexion sur les stratégies de gestion des plans et de sélection des fonds les composant.

- c) *Comment associez-vous vos partenaires sociaux au contrôle de l'engagement responsable des fonds (formation des membres du conseil de surveillance au-delà des 3 jours réglementaires, mise en place d'une commission de l'épargne de l'entreprise...)?*

Nous échangeons régulièrement avec nos partenaires sociaux sur ces sujets, afin notamment de mieux appréhender et répondre aux questions et remarques de collaborateurs. Bien que la communication aux collaborateurs soit abondante, les partenaires sociaux pourraient être davantage associés ou impliqués dans la sélection des fonds responsables et le contrôle de l'engagement responsable des fonds. Nous cherchons à œuvrer en ce sens pour améliorer notre action dans ce domaine.



## Gouvernance

---

### **Question 8**

- a) *Publiez-vous une charte détaillée décrivant vos engagements en matière de responsabilité fiscale (pratiques fiscales jugées inacceptables, paradis fiscaux) ? A quelle fréquence celle-ci est-elle revue et approuvée par le Conseil ? Comment le Conseil veille-t-il à l'application de cette charte ?*

Oui, nous publions chaque année dans le rapport annuel notre vision de nos responsabilités fiscales. Cela se trouve dans le paragraphe 4.3.12 de notre Document d'Enregistrement Universel 2023. Cette section décrit les principes sur lesquels repose la stratégie fiscale de notre Groupe : conformité, transparence, gestion des risques fiscaux, responsabilité et gouvernance. La stratégie fiscale est suivie avec le plus grand soin par la Direction Financière en lien avec la Direction Générale du Groupe. Le Conseil de Surveillance est tenu informé du taux d'impôt du Groupe et suit l'évolution de cet indicateur

- b) *Rendez-vous public votre reporting fiscal pays par pays pour l'ensemble des pays d'activités c'est-à-dire allant au-delà des exigences de la directive UE qui se limite à un reporting pour les pays membres de l'UE et les pays figurant sur la liste des juridictions non-coopératives ? Si non, merci de justifier votre choix ? La répartition des impôts pays par pays est-elle débattue par le Conseil ?*

A ce jour, nous ne rendons pas public le reporting fiscal pays par pays. Nous nous préparons néanmoins à la mise en œuvre de la Directive européenne applicable dès 2026 dont nous respecterons l'ensemble des dispositions.

Le Groupe paie sa juste part d'impôt dans les pays où il est implanté. L'évolution de la charge d'impôt des principaux pays est suivie par la Direction Financière du Groupe et présentée chaque année aux auditeurs.

- c) *Pouvez-vous expliquer votre taux d'imposition effectif pour l'année 2023 ? En quoi celui-ci est-il cohérent avec vos engagements en matière de responsabilité fiscale ? Une attention particulière sera portée aux entreprises ayant un taux d'imposition particulièrement bas (égal ou inférieur à 20 %) ou particulièrement élevé (autour de 30 %) ?*

Le taux effectif du Groupe pour l'année 2023 est de 24,1% et reflète le mix géographique des taux des pays où le Groupe est implanté.

### **Question 9**

- a) *Quelles sont les principales activités d'intérêts (par exemple top 3) que vous priorisez en lien avec vos enjeux matériels ESG ? Pouvez-vous préciser toutes les juridictions où vous exercez ces activités de lobbying ?*

Publicis Groupe n'engage pas d'action de lobbying pour son propre compte.

Lorsque des missions sont confiées par nos clients à nos filiales spécialisées en représentation d'intérêts, elles agissent de manière transparente en publiant le détail des missions confiées dans les registres publics, comme indiqué dans notre Document d'Enregistrement Universel.

Ces activités de représentation d'intérêts pour le compte de nos clients existent principalement aux Etats-Unis, en France et au Royaume-Uni ; elles représentent un volume d'affaires peu important comparé à nos autres services.



Le Groupe est membre d'organisations professionnelles sectorielles locales liées aux différentes activités du Groupe. Nos efforts portent sur l'amélioration des standards de nos différents métiers afin que le marketing responsable soit une pratique universelle, pour nos clients en premier lieu, mais aussi pour toute l'industrie. Nous encourageons nos agences à participer aux travaux de leur industrie locale au travers des associations professionnelles dont nous sommes membres. L'eco/socio-conception est l'enjeu central, afin de promouvoir l'inclusion réelle et le vivre ensemble, adapté à chaque contexte local, et de privilégier les messages en faveur d'une consommation responsable, locale, vertueuse (économie circulaire, réutilisation, seconde main...).

Nos activités au sein des organisations professionnelles se matérialisent par notre participation publique (logo sur les sites internet) à des groupes de travail, commissions thématiques, groupes de projet. Les plus importantes institutions sont mentionnées dans le Document d'Enregistrement Universel (pour les USA, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Inde, l'Australie et l'Afrique du Sud) ; une liste plus détaillée sera mise à jour en mai sur notre site internet.

Notre attachement profond à l'éthique, l'intégrité et la responsabilité, constitue le fondement même de notre raison d'être. L'ensemble des collaborateurs du groupe Publicis souscrit ainsi au Code d'éthique interne (« Janus »), exposant les valeurs de l'entreprise, les règles à respecter et les comportements à adopter au sein du Groupe, applicables à tous les collaborateurs sans distinction.

- b) *Comment vous assurez-vous de l'alignement entre vos objectifs ESG et les positions des associations professionnelles ? Comment gérez-vous les potentielles divergences ? (Exemples : tentative de réalignement du positionnement des associations avec vos propres objectifs ESG ou réflexions sur la possibilité de quitter une association professionnelle qui ne serait définitivement pas alignée avec votre stratégie ESG). Que publiez-vous à ce sujet sur l'alignement et/ou sur les divergences ? c) Quel est le rôle du Conseil d'Administration dans l'application de votre politique de représentation d'intérêts (par exemple : les activités, le budget, les réunions) ?*

L'alignement, est évalué à deux niveaux, localement et au niveau du Groupe. Une cohérence est assurée par des échanges internes et le nécessaire respect des politiques et guidelines internes.

Le premier niveau concerne nos agences et filiales locales, qui travaillent sur les problématiques spécifiques à leur marché, sur des enjeux normatifs, sur des référentiels partagés, sur des évolutions du marché, ou encore des projets techniques.

Le second concerne des enjeux de portée internationale. Le Groupe s'exprime alors via un tandem bâti sur des équipes corporate et des équipes business locales.

A ces deux niveaux, s'ajoute en cas de besoin l'implication des équipes juridiques, avec un souci de convergence interne et d'alignement.

Des arbitrages peuvent être décidés soit par la direction locale du Groupe, soit au plus haut niveau du management du Groupe (Directoire). Nous privilégions les organisations dont nous sommes certains de collaborer aux travaux, avec des participants clairement désignés de notre côté et des objectifs précis pour l'industrie.

Le Comité ESG du Conseil de surveillance est informé des travaux réalisés en particulier lorsqu'il y a des avancées significatives dans ce domaine (par exemple : le Comité ESG est informé de notre participation à Ad Net Zero et GARM sur la mesure des impacts carbone de nos activités).

- c) *Quel est le rôle du Conseil d'Administration dans l'application de votre politique de représentation d'intérêts (par exemple : les activités, le budget, les réunions) ?*

Jusqu'à ce jour, notre Groupe n'est pas doté d'un Conseil d'administration mais d'une gouvernance duale reposant sur un Conseil de surveillance et un Directoire. Le Conseil a un rôle de surveillance



alors que la stratégie est définie par le Directoire et mise en œuvre sous sa responsabilité par les pays et les filiales.

Par ailleurs, comme indiqué plus haut, notre Groupe n'est pas engagé dans des activités de lobbying pour son propre compte, nous n'avons dès lors pas défini de politique générale de représentation d'intérêts au niveau de notre Groupe. Les seules activités dans ce domaine sont des missions ponctuelles de représentations d'intérêts effectuées pour nos clients par nos filiales spécialisées.

d) *Formez-vous les personnes en interne ou en externe (e.g., cabinets) au lobbying responsable ? Si oui, quels critères appliquez-vous dans la sélection des cabinets qui vous accompagnent ?*

Publicis Groupe n'engage pas d'action de lobbying pour son propre compte et ne fait pas appel à des cabinets tiers ; l'intégrité comme la transparence sont au cœur de nos pratiques et nous avons le même niveau d'exigence avec nos partenaires.

Les formations obligatoires annuelles pour l'ensemble de nos salariés portent sur des aspects saillants du Code d'éthique Janus notamment sur l'éthique et l'intégrité, sur les conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption.

Dans les filiales exerçant une activité de représentation d'intérêts, en tant que conseils en affaires publiques, nous rappelons fréquemment à nos clients les règles de déontologie et de transparence applicables.

Des ateliers et des sessions internes sont fréquemment organisés au sein de nos agences pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux valeurs d'intégrité promues par le Groupe ainsi qu'aux règles de déontologie légales et internes devant être respectées.

## **Question 10**

a) *Combien d'administrateurs du Conseil disposent de compétence(s) en RSE ? Qui sont-ils et comment ont-ils acquis ces compétences (études, formations, expériences professionnelles) ? Ces compétences sont-elles spécifiques aux enjeux de votre secteur (biodiversité, transition énergétique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat, etc...) Publiez-vous une matrice des compétences spécifiques de chaque membre du conseil ?*

La totalité des membres du Conseil de surveillance, y compris les membres salariés, disposent d'au moins une compétence en matière de RSE, acquise au cours de leur parcours professionnel :

- 92 % en matière de gouvernance ;
- 92% en matière de sciences sociales et ressources humaines ;
- 85 % en développement durable / engagement sociétal et environnemental.

En particulier, Madame Suzan LeVine, Présidente du Comité ESG et membre du Comité d'audit et du Comité de nomination, dispose des trois compétences précitées.

Nous publions une matrice des compétences individualisée dans notre Document d'Enregistrement Universel (section 3.1.1.1 « Composition du Conseil de surveillance »).

Les premiers travaux réalisés en matière d'impacts sur la biodiversité ont été présentés en Comité ESG en Avril 2024.



- b) *Comment assurez-vous la mise à jour des connaissances des membres du conseil sur les enjeux RSE (processus de formation interne ou externe, interventions d'experts, mises à niveau sur l'actualité réglementaire ou des thématiques clés, etc.) ? À quelle fréquence ?*

Chaque membre du Conseil bénéficie, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire notamment sur les spécificités de l'entreprise, de ses métiers, de son secteur d'activité et sur les enjeux de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale.

En 2022, les membres du Conseil ont bénéficié d'une formation technique sur les enjeux climatiques, dispensée par un cabinet externe spécialisé. Une mise à jour sera proposée cette année.

En complément des formations externes, les membres du Comité ESG bénéficient d'une veille réglementaire en matière RSE à chaque réunion du Comité. Ces présentations sont réalisées par la Secrétaire Générale et la Directrice RSE du Groupe. La Présidente du Comité ESG en rend compte lors des réunions du Conseil de surveillance.

- c) *Comment évaluez-vous la compétence en RSE des administrateurs ? Sur quels critères ? À quelle fréquence ? Cette évaluation est-elle individuelle ou collective ?*

La compétence RSE est évaluée de manière individuelle et collective au moins une fois par an. La matrice des compétences des membres du Conseil de surveillance est établie par le Comité de nomination en tenant compte de l'expérience, de l'engagement propre à chacun et de l'appartenance aux différents comités. L'évaluation des compétences est faite sur une base individuelle, en consultation avec chacun des membres. Cette évaluation est revue chaque année.

L'auto-évaluation du Conseil est aussi une occasion de faire un point des compétences individuelles et collectives en particulier en matière de RSE.

- d) *Intégrez-vous une composante RSE dans le cadre des processus de nomination des nouveaux administrateurs ?*

Oui, en cas de nomination d'un membre du Conseil, le Comité de nomination mène une réflexion approfondie sur les besoins du Conseil en termes de compétences, de parité et de diversité parmi ses membres et détermine un profil type de candidat. La compétence RSE est naturellement un atout majeur dans le cadre d'une nouvelle nomination.





## ANNEXE 1

### Question 1

		Objectifs de décarbonation à horizon court terme	Objectifs de décarbonation à horizon moyen terme	Objectifs de décarbonation à horizon long terme
Scope 1	Valeur absolue	6 401	3935	730
	Valeur en intensité	NA	NA	NA
Scope 2	Valeur absolue	48 900	28 627	5 587
	Valeur en intensité	NA	NA	NA
Scope 3	Valeur absolue	163 200	111 141	20 658
	Valeur en intensité	NA	NA	NA

**Pour le détail des principales actions pour chaque objectif de décarbonation** à court, moyen et long termes, pour les Scopes 1, 2 et 3, voir notre politique "Zero Impact Climate Policy", disponible à l'adresse : [https://publicisgroupe-csr-smart-data.com/assets/upload/en/Environment\\_Consume\\_Less\\_&\\_Better](https://publicisgroupe-csr-smart-data.com/assets/upload/en/Environment_Consume_Less_&_Better)  
Ainsi que l'annexe :

[https://publicisgroupe-csr-smart-data.com/assets/upload/en/Consume\\_Less\\_&\\_Better\\_Appendix.pdf](https://publicisgroupe-csr-smart-data.com/assets/upload/en/Consume_Less_&_Better_Appendix.pdf)

**Concernant les pourcentages de contribution à l'objectif de chaque action :**

**Objectifs à court terme :** Publicis Groupe s'engage à réduire les émissions absolues de GES des champs d'application 1 et 2 de 50 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Publicis Groupe s'engage également à réduire de 50 % les émissions absolues de GES du champ d'application 3 provenant des biens et services achetés, du carburant et des activités liées à l'énergie, des voyages d'affaires, des déplacements des employés et des actifs loués en amont au cours de la même période.

**Objectifs à long terme :** Publicis Groupe s'engage à réduire les émissions absolues de GES des champs d'application 1 et 2 de 90 % d'ici 2040 par rapport à l'année de référence 2019. Publicis Groupe s'engage également à réduire de 90 % les émissions absolues de GES du champ d'application 3 provenant des biens et services achetés, du carburant et des activités liées à l'énergie, des voyages d'affaires, des déplacements des employés et des actifs loués en amont au cours de la même période.

La part dédiée aux émissions négatives (absorption et stockage...) :	0
La part dédiée aux émissions évitées :	0
La part dédiée aux crédits carbone :	24 105



## ANNEXE 2

### Question 5

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre d'actions rachetées	5 806 521	4 165 911	7 205 354	4 064 184	915 880
Nombre d'actions rachetées en contrats de liquidité	2 806 521	4 165 911	4 705 354	4 064 184	915 880
Nombre d'actions créées	0	849 451	5 693 371	7 331 977	5 187 260
Nombre d'actions auto-détenus au début de chaque année	2 319 795	3 861 900	2 191 259	3 480 234	4 009 493
Nombre d'actions auto-détenus à la fin de chaque année	3 737 367	2 319 795	3 861 900	2 191 259	3 480 234
Nombre d'actions annulées	0	0	0	0	0
<b>Actions allouées au titre d'actions de performance</b>					
Nombre d'actions allouées au titre d'actions de performance (actions livrées - hors plans de stock-options)	987 963	1 335 457	1 010 466	1 348 507	1 045 787
Nombre de bénéficiaires et proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe	Moins de 2 % de l'ensemble des salariés du groupe	Moins de 2 % de l'ensemble des salariés du groupe	Moins de 2 % de l'ensemble des salariés du groupe	Moins de 2 % de l'ensemble des salariés du groupe	Moins de 2 % de l'ensemble des salariés du groupe
<b>Actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié</b>					
Nombre d'actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié	0	0	0	0	0
Nombre de salariés éligibles / proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe					
Nombre de salariés bénéficiaires / proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe					
<b>Autres utilisations</b>					
Nombre d'actions vendues en contrat de liquidité	2 843 116	4 161 487	4 720 312	4 278 976	918 630



### ANNEXE 3

#### Question 5

c) Pour chacun des cinq derniers exercices, pouvez-vous indiquer :

	2023	2022	2021	2020	2019
Montant d'investissement R&D <sup>(1)</sup>					
Montant d'investissement Capex	180 m€	198 m€	139 m€	167 m€	232 m€
Montant de capital racheté	424 587 416	226 524 199	390 959 188	128 134 909	41 533 120
Montant de capital annulé	0	0	0	0	0

<sup>(1)</sup> Montant non suivi par le Groupe



## ANNEXE 4

### Question 7

Nombre de fonds proposés à vos salariés <u>hors actionnariat salariés</u> dans vos plans d'épargne salariale et retraite	<b>Au sein du PEE : 5 fonds</b> <b>Au sein du PERECO : 6 fonds (accessible en gestion libre et en gestion pilotée)</b> <b>Au sein du PERO : 15 fonds (5 en gestion pilotée et 10 en gestion libre uniquement)</b>
Nombre de fonds proposés à vos salarié.e.s labellisés responsables	<b>Au sein du PEE : 5 fonds labellisés (soit 100% de la gamme de fonds hors AS)</b> <b>Au sein du PERECO : 6 fonds labellisés (soit 100% de la gamme de fonds)</b> <b>Au sein du PERO : 9 fonds (soit 60% de la gamme de fonds : 4 en gestion pilotée et 5 en gestion libre uniquement)</b>

	Nom du fonds labellisé	Nom du (ou des) label(s) associé(s)	Montant des encours labellisés	Dont Montant de l'abondement dédié	% abondement
1	AXA Génération Actions Internationales 2	ISR	13 798 002,67 €	6 002 615,82 €	43,50%
2	AXA World Funds - Robotech F Capitalisation EUR (Hedged)	ISR	2 842,62 €	- €	0,00%
3	AXA World Funds - Europe Ex-UK Microcap F Capitalisation EUR pf	ISR	326 575,86 €	- €	0,00%
4	Carmignac Emergents A EUR Acc	ISR	6 040,87 €	- €	0,00%
5	AXA ES Long Terme 2M	ISR	19 906 220,36 €	6 390 269,57 €	32,10%
6	BlackRock Global Funds - ESG Multi-Asset Fund A2 EUR	ISR	- €	- €	0,00%
7	Echiquier Arty SRI A	ISR	6 325,47 €	- €	0,00%
8	AXA Génération Tempéré Solidaire 2	ISR et CIES	10 644 930,62 €	3 035 380,66 €	28,51%
9	AXA Génération Euro Obligations 2	ISR et CIES	8 132 705,59 €	4 172 724,75 €	51,31%
10	Capital Monétaire 2	ISR et CIES	22 008 286,02 €	5 563 096,00 €	25,28%

**74 831 930,08 €**

**25 164 086,80 €**

Montant des encours globaux (y compris l'actionnariat salariés)	108 577 363,09 €
Montant des encours hors actionnariat non labellisés	254 019,63 €



## Informations complémentaires

### Question 7

Catégorie	Code ISIN ou Code AMF	Forme Juridique	Nom du fonds	Univers	Fonds maître ou nourricier	Echelle de risque	SFDR	Label(s)	Commentaire politique ESG
Actifs dynamiques	990000170949	FCPE	Publicis Groupe SA		-				
	FR0014008945	FCPE	AXA Génération Actions Internationales 2 (disponible à partir de Janvier 2024)	Actions Internationales	Où, le fonds est investi en permanence à 90% minimum dans son fonds maître AXA WF Evolving Trends qui dispose du label ISR	5	Article 8	ISR	Label ISR
	LU050998952	SICAV	AXA World Funds - Evolving Trends F (disponible jusqu'à fin 2023)	Actions Internationales	-	5	Article 8	ISR	Label ISR
	LU0821794658	SICAV	AXA WF US Responsible Growth F	Actions US	-	5	Article 8		Ce fonds inclut des données extra-financières dans la sélection de ses titres. Le Score ESG du portefeuille est supérieur à celui de son indice/univers de référence (6,8 vs 5,8). Le fonds propose une émission de tonnes de CO2 par million d'euros investis de 7 contre 82 pour son indice. Ces données sont disponibles dans le reporting ESG du fonds.
	LU1644517956	SICAV	AXA World Funds - Robotech F Capitalisation EUR (Hedged)	Actions Thématiques - Technologie	-	5	Article 8	ISR	Label ISR
	FR0010011171	SICAV	AXA Or et Matières Premières C	Actions Thématiques - Ressources naturelles	-	5			Pas de politique ESG, le fonds cherche à dépasser l'indice de référence.
	LU1937143748	SICAV	AXA World Funds - Europe Es-UK Microcap F Capitalisation EUR pf	Actions Europe - Petites et Moyennes Capitalisations	-	4	Article 8	ISR	Label ISR
	FR0001029529	SICAV	Comgest Renaissance Europe C	Actions Europe	-	4	Article 8		Le fonds s'engage à avoir une proportion minimale de 10% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.
	FR0010146902	FCPE	Cominpac Emergents A EUR Acc	Actions Emergents	-	4	Article 9	ISR	Label ISR
	LU1265012295	SICAV	AXA World Funds - Global Real Estate A Capitalisation EUR	Actions Thématiques - Immobilier	-	4	Article 8		Ce fonds inclut des données extra-financières dans la sélection de ses titres. Le Score ESG du portefeuille est supérieur à celui de son indice/univers de référence (6,4 vs 5,9).
Actifs de diversification	FR0014001435	FCPE	AXA ES Long Terme 2M	Diversifié Flexible	Où, le fonds est investi en permanence à 90% minimum dans des OPC qui disposent du label ISR	3		ISR	Label ISR
	LU0099509497	SICAV	BlackRock Global Funds- ESG Multi-Asset Fund AZ EUR	Diversifié Equilibre	-	3	Article 8	ISR	Label ISR
	FR0010611293	SICAV	Echiquier Arny SR A	Diversifié Prudent	-	3	Article 8	ISR	Label ISR
Fonds Solidaire	FR0014001195	FCPE	AXA Génération Tempéré Solidaire 2	Diversifié Prudent	Où, le fonds est investi en permanence à 90% minimum dans des OPC qui disposent du label ISR mais qui ne disposent pas du label CIES car seuls les FCPE peuvent être labellisés CIES	3	Article 8	ISR CIES	Label ISR
Actifs défensifs	LU1164221589	SICAV	AXA World Funds - Euro Credit Total Return F Capitalisation EUR	Obligations Europe	-	3	Article 8		Ce fonds inclut des données extra-financières dans la sélection de ses titres. Le Score ESG du portefeuille est supérieur à celui de son indice/univers de référence (7,5 vs 6,9).
	FR0014006019	FCPE	AXA Génération Euro Obligations 2	Obligations Europe	-	2	Article 8	ISR CIES	Label ISR
Monétaire	FR0014006998	FCPE	Capital Monétaire 2	Monétaire - Euro	-	1	Article 8	ISR CIES	Label ISR
Fonds Euro	-	-	Fonds Euro Retraite Collective	Fonds garanti	-	-	Article 8	-	Le fonds en euros favorise des caractéristiques environnementales avec 80 % des investissements du fonds qui adoptent des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Il respecte également les seuls Indiqués permettant de contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au réchauffement climatique sans nuire aux autres objectifs environnementaux au sens de la réglementation SFDR(2) et est ainsi classé Article 8 au sein de cette nomenclature (avec une proportion minimum de 10 % d'investissements dits durables).



Liste des fonds du PEG		Label	Encours en € au 31/12/2023
1	Capital Monétaire 2	ISR + CIES	21 234 562,83 €
2	AXA Génération Euro Obligations 2	ISR + CIES	6 809 144,40 €
3	AXA Génération Tempéré Solidaire 2	ISR + CIES	9 913 431,38 €
4	AXA ES Long Terme 2M	ISR	17 328 615,33 €
5	AXA Génération Actions Internationales 2	ISR	11 821 685,63 €
6	Publicis Groupe SA	Non labellisé	33 491 413,38 €

<b>TOTAL PEG</b>	<b>100 598 852,96 €</b>
------------------	-------------------------

Liste des fonds du PERECO		Label	Encours en € au 31/12/2023
1	Capital Monétaire 2	ISR + CIES	773 723,19 €
2	AXA Génération Euro Obligations 2	ISR + CIES	936 060,55 €
3	AXA Génération Tempéré Solidaire 2	ISR + CIES	728 617,99 €
4	AXA ES Long Terme 2M	ISR	1 847 507,89 €
5	AXA Génération Actions Internationales 2	ISR	1 591 059,37 €
6	AXA World Funds - Europe Ex-UK Microcap F Capitalisation EUR pf	ISR	206 818,05 €

<b>TOTAL PERECO</b>	<b>6 083 787,04 €</b>
---------------------	-----------------------

Liste des fonds du PERO		Label	Encours en € au 31/12/2023
1	Fonds Euro Retraite Collective	ISR + CIES	215 794,62 €
2	AXA Génération Euro Obligations 2	ISR + CIES	387 500,64 €
3	AXA Génération Tempéré Solidaire 2	ISR + CIES	2 881,25 €
4	AXA ES Long Terme 2M	ISR	730 097,14 €
5	AXA Génération Actions Internationales 2	ISR	385 257,67 €
6	AXA World Funds - Europe Ex-UK Microcap F Capitalisation EUR pf	ISR	119 757,81 €
7	AXA WF US Responsible Growth F	Non labellisé	7 518,11 €
8	AXA World Funds - Robotech F Capitalisation EUR (Hedged)	ISR	2 842,62 €
9	AXA Or et Matières Premières C	Non labellisé	12 201,04 €
10	Comgest Renaissance Europe C	Non labellisé	5 249,20 €
11	Carmignac Emergents A EUR Acc	ISR	6 040,87 €
12	AXA World Funds - Global Real Estate A Capitalisation EUR	Non labellisé	13 256,66 €
13	BlackRock Global Funds - ESG Multi-Asset Fund A2 EUR	ISR	- €
14	Echiquier Arty SRI A	ISR	6 325,47 €
15	AXA World Funds - Euro Credit Total Return F Capitalisation EUR	Non labellisé	1 058,99 €

<b>TOTAL PERO</b>	<b>1 895 782,09 €</b>
-------------------	-----------------------



Liste des fonds du PEG		Label	PEG	PERECO	PERO
1	Capital Monétaire 2	ISR + CIES	21 234 562,83 €	773 723,19 €	- €
2	AXA Génération Euro Obligations 2	ISR + CIES	6 809 144,40 €	936 060,55 €	387 500,64 €
3	AXA Génération Tempéré Solidaire 2	ISR + CIES	9 913 431,38 €	728 617,99 €	2 881,25 €
4	AXA ES Long Terme 2M	ISR	17 328 615,33 €	1 847 507,89 €	730 097,14 €
5	AXA Génération Actions Internationales 2	ISR	11 821 685,63 €	1 591 059,37 €	385 257,67 €
6	Publicis Groupe SA	Non labellisé	33 491 413,38 €	- €	- €
7	AXA World Funds - Europe Ex-UK Microcap F Capitalisation EUR pf	ISR	- €	206 818,05 €	119 757,81 €
8	Fonds euro Retraite AXA	Non labellisé	- €	- €	215 794,62 €
9	AXA WF US Responsible Growth F	Non labellisé	- €	- €	7 518,11 €
10	AXA World Funds - Robotech F Capitalisation EUR (Hedged)	ISR	- €	- €	2 842,62 €
11	AXA Or et Matières Premières C	Non labellisé	- €	- €	12 201,04 €
12	Comgest Renaissance Europe C	Non labellisé	- €	- €	5 249,20 €
13	Carmignac Emergents A EUR Acc	ISR	- €	- €	6 040,87 €
14	AXA World Funds - Global Real Estate A Capitalisation EUR	Non labellisé	- €	- €	13 256,66 €
15	BlackRock Global Funds - ESG Multi-Asset Fund A2 EUR	ISR	- €	- €	- €
16	Echiquier Arty SRI A	ISR	- €	- €	6 325,47 €
17	AXA World Funds - Euro Credit Total Return F Capitalisation EUR	Non labellisé	- €	- €	1 058,99 €
			100 598 852,96	6 083 787,04	1 895 782,09



## QUESTIONS RECUES DE L'IPAC (Initiative Pour un Actionnariat Citoyen)

1. *À combien estimez-vous l'apport en nature accordé par notre groupe en 2023 dans le monde dans le cadre de campagnes « pro bono » répondant à l'intérêt général ?*

Les engagements de notre Groupe dans la réalisation de campagnes *pro bono*, de bénévolat et de campagnes de charité représentent un volume estimé à 48,2 millions d'euros en 2023 (vous pouvez retrouver ce chiffre dans notre Document d'enregistrement universel 2023, section 4.2.9, page 215).

2. *Quel le montant des recettes réalisées par notre groupe en 2023 au bénéfice d'activités controversées ?*
3. *Quel est le montant du chiffre d'affaires réalisé en 2023 par notre groupe avec des sociétés faisant l'objet de controverses identifiées par des agences d'évaluation extra-financières ?*

En l'absence de précisions sur le périmètre couvert par la question posée par l'IPAC, nous n'avons pas pu y apporter de réponse. Nous avons interrogé l'IPAC pour obtenir plus d'information. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.





## QUESTIONS RECUES DE CANDRIAM

*(Questions reçues en anglais - traduction libre en français)*

1. *La nouvelle structure, avec les fonctions combinées de président et de directeur général confiées à une seule personne, est-elle gravée dans le marbre, ou avez-vous l'intention d'évaluer ce choix régulièrement (de préférence chaque année) pour vous assurer qu'il est approprié et éventuellement le réviser si nécessaire ? Pourriez-vous nous donner plus de détails sur les réévaluations futures de la structure de gouvernance ?*

La proposition de la nouvelle gouvernance est le résultat d'un processus long et rigoureux conduit par Maurice Levy avec l'ensemble du conseil. Cette proposition s'inscrit dans une logique de long terme pour assurer la pérennité du bon fonctionnement de la gouvernance du Groupe Publicis et maintenir les conditions du succès pour l'avenir.

Dans un souci de bonne gouvernance, il sera prévu au sein du Règlement intérieur du Conseil d'Administration que le Comité de nomination examine régulièrement, et notamment à l'occasion du renouvellement de mandat des dirigeants mandataires sociaux, la pertinence du mode de gouvernance de la société (réunion ou dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général).

L'évaluation annuelle du Conseil permettra de recueillir l'avis des administrateurs sur le bon fonctionnement de la gouvernance unifiée.

2. *La nomination de Maurice Lévy en tant que président honoraire soulève quelques inquiétudes, et des éclaircissements supplémentaires sur les limites de son mandat seraient appréciés. Bien que nous reconnaissons les réalisations de M. Lévy qui ont permis à Publicis de se hisser parmi les trois premières sociétés de communication au monde, sa nomination en tant que président honoraire pourrait lui conférer une certaine légitimité pour intervenir dans les discussions du conseil d'administration et des comités sans limite de temps. Actuellement, Publicis a un ancien PDG comme président honoraire qui influence considérablement les décisions du conseil d'administration mais n'a pas d'obligations fiduciaires, comme ce rôle le prévoit. Cette situation peut ne pas correspondre aux intérêts des actionnaires minoritaires. Pourriez-vous fournir plus de détails sur son futur rôle et expliquer pourquoi cette nomination ne devrait pas être considérée comme préjudiciable au fonctionnement du conseil d'administration ? Pourriez-vous également vous engager à fournir une information adéquate sur ses actions au cours de l'année 2024 dans le document d'enregistrement universel 2024 ?*

Le Président d'honneur sera invité aux réunions du Conseil d'Administration et il bénéficiera des informations et documents dont les Administrateurs disposent. Il peut assister aux réunions du Conseil d'Administration et aux séances des Comités avec voix consultative uniquement. Il ne vote donc pas. Il n'est pas rémunéré pour ses fonctions de Président d'honneur.

De même, en cas de conflit d'intérêts, même potentiel, sur lequel pourrait être impliqué, directement ou indirectement, le Président d'honneur, celui-ci doit également s'abstenir d'assister et de participer aux débats concernant la délibération correspondante, et de solliciter ou communiquer aucun document ou information sous quelque forme que ce soit se rapportant au sujet concerné.

Publicis Groupe a à cœur de protéger l'intérêt de l'ensemble de ses actionnaires. Comme nous l'avons annoncé, il est prévu de nommer Monsieur André Kudelski en qualité d'Administrateur Référent afin de s'assurer notamment de la gestion des éventuelles situations de conflits d'intérêts, ce qui contribue à la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.



Il conduira l'évaluation du Conseil dont les résultats seront publiés qui permettra de s'assurer du bon fonctionnement de la nouvelle gouvernance.

La nouvelle gouvernance, y compris la mention du Président d'honneur, sera décrite au sein du prochain Document d'Enregistrement Universel.

3. *Bien que Publicis compte encore parmi ses actionnaires des membres de la famille fondatrice, ce qui est un gage de confiance dans l'avenir, la société est considérée comme non contrôlée (aucun actionnaire agissant seul ou de concert ne représentant plus de 30% des droits de vote). A ce titre, et conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF, plus de 50% des membres du conseil d'administration doivent être qualifiés d'indépendants, ce que la société remplit actuellement. Toutefois, pour contrebalancer la concentration du pouvoir entre les mains d'une seule personne suite au changement de structure et pour rassurer les actionnaires minoritaires, il pourrait être pertinent d'augmenter le pourcentage de membres indépendants au sein du conseil d'administration. Pourriez-vous nous indiquer si cela est envisagé et quel en est le calendrier ?*

La qualité de la gouvernance est au cœur de la préoccupation du Groupe. Le taux d'indépendants est actuellement de 64 %, ce qui est bien supérieur à la recommandation du Code Afep Medef. Le Comité de nomination examine ce point chaque année et cherche constamment à augmenter le pourcentage d'indépendants à terme et à enrichir la composition du Conseil.